

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Ouverture

Le Bureau légal s'est réuni le 28.04.2020 à 16h00 à la salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Les décisions sont prises sans délibération par vote par correspondance autorisé par le Conseil d'Etat (*art. 8 al. 3 Arrêté COVID-19*).

EJQ  
Rapport  
s/Préavis N°  
2019/56

**Etablissement primaire et secondaire de Villamont : Assainissement et rénovation du collège de St-Roch - Demande de crédit d'ouvrage.**

**Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)**

*Position groupe  
EàG*

Le groupe Ensemble à Gauche vous recommande d'adopter le rapport-préavis et ses conclusions.

*Position groupe  
socialiste*

C'est avec intérêt et satisfaction que le groupe socialiste<sup>1</sup> accueille le préavis annonçant le crédit d'ouvrage, d'un montant de 17.5 millions, pour la rénovation et l'assainissement du collège St-Roch. Attendue de longue date, cette rénovation présente de nombreux points positifs, que nous ne manquerons pas de relever, ainsi qu'une déception. Mentionnons tout d'abord que les architectes sont des spécialistes des rénovations d'objets patrimoniaux. Le bâtiment figure en note \*2 \* au recensement de la commune ; il est également le bâtiment scolaire le plus ancien de la Ville (1873).

La rénovation qui nous est proposée est à la fois respectueuse du patrimoine et également soucieuse d'améliorer significativement la vie dans le bâtiment et de l'adapter aux usages et aux besoins actuels, qu'il s'agisse des élèves, des enseignants et autres professionnels oeuvrant dans le bâtiment.

Parmi les points forts de cette rénovation, nous relevons :

Le sous-sol actuel deviendra l'entrée principale du bâtiment, par une ouverture généreuse au sud. Actuellement ce sous-sol accueille des installations techniques et des cloisonnements ont été créés au fil du temps. Une fois décroissonné, ce nouvel étage deviendra le cœur du bâtiment et un très bel espace marqué par de magnifiques colonnes en granit qui supportent le bâtiment permettra d'y installer le réfectoire. Celui-ci pouvant être transformé pour accueillir environ 80 personnes. Deux salles « polyvalentes » sont également prévues, dont l'usage sera précisé ultérieurement. La cour sud sera aménagée en conséquence.

L'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite deviendra possible grâce à deux ascenseurs de part et d'autre du bâtiment (est et ouest), dont celui situé à

<sup>1</sup> En tant que représentante de l'association de quartier (collectif Vinet-Beaulieu) dans la commission d'établissement, la surssignée a été désignée pour faire partie de la commission d'étude et a pu donc suivre de près l'avancement du projet architectural.

l'est sera directement accessible depuis l'extérieur. Les installations sanitaires seront également adaptées.

Des passages d'est en ouest au travers du bâtiment seront réalisés, alors qu'aujourd'hui, les deux parties du bâtiment, « Filles » d'une part et « Garçons » d'autre part, ne laissent pas de possibilités de passer d'un côté à l'autre du bâtiment, hormis depuis les salles situées au centre du bâtiment et pourvues de portes de chaque côté.

Côté assainissements, l'enveloppe du bâtiment, d'une molasse très dégradée, nécessite une intervention lourde. Toute la ferblanterie doit être remplacée. Les fenêtres au sud et à l'est, très dégradées, seront remplacées. Mais l'amélioration de l'isolation concernera toutes les fenêtres. Des panneaux solaires seront fixés sur les pans est et ouest du bâtiment. Les installations électriques seront entièrement remplacées.

La cour nord sera l'objet d'une démarche participative et associera les habitants du quartier.

La circulation autour du bâtiment (rue St-Roch, rue J.-L. Galliard) pourra devenir une zone de rencontre, puisque le périmètre scolaire comprend des classes de l'autre côté de la rue J.-L. Galliard.

Déception : la possibilité de créer un étage de plus et de transformer le toit n'a pas pu être retenu. Nous le regrettons pour deux raisons : 1) il n'y a aucune extension possible des espaces et du nombre de salles dans le bâtiment, avec des classes spéciales situées dans deux immeubles locatifs. 2) L'esthétique du bâtiment en aurait été grandement améliorée, la surélévation réalisée en 1945 étant particulièrement peu élégante et peu respectueuse du style du bâtiment.

Ce bémol ne nous empêche pas de recommander au Conseil communal d'accepter le montant de 17.5 millions qui nous est demandé. Toutefois une question : le début du chantier, prévu dès le début des vacances, est-il remis à plus tard, compte tenu des circonstances ? Des précisions à ce sujet seraient précieuses.

Le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des conclusions à l'unanimité.

Anne-Françoise Decollogny

*Position groupe  
Les Verts*

Établissement à valeur historique et patrimoniale, le collège de St-Roche souffre de vétusté, en plus de n'être plus adapté aux besoins actuels en termes d'usages. Sa rénovation est dès lors considérée comme nécessaire et prioritaire. Le projet faisant l'objet du vote répond aux objectifs d'assainissements techniques, permet d'améliorer l'usage des lieux et de simplifier les circulations internes, tout en respectant la substance historique du bâtiment. En mettant en valeur son sous-sol, il offre à cet édifice des locaux communs qui seront également au bénéfice de la vie du quartier. Dans une perspective de conservation du patrimoine, nous tenons à formuler ici le vœu d'une récupération précautionneuse des divers éléments historiques ouvragés, et de leur mise en valeur.

Nous regrettons toutefois que l'aménagement de la cour extérieure n'ait pas fait l'objet d'un nouvel agencement. La présence d'un parking dans la partie Est constitue en outre un défaut qu'il faudrait éliminer.

Ceci dit, le groupe relève la qualité et la pertinence de ce projet et c'est à l'unanimité qu'il le soutiendra.

*Position groupe  
PDC-Verts  
libéraux*

Frappé par la vétusté de ce bâtiment, Le Centre PDC vert'libéraux estime qu'il est urgent de rénover le collège St Roch. Néanmoins :

- A. Nous regrettons comme d'autres commissaires l'abandon de l'idée d'étage supplémentaire et de classes supplémentaires, alors que le premier projet le prévoyait (pt 6.1). Une fois de plus la Municipalité reste minimaliste et ne saisit pas l'occasion de créer des classes supplémentaires, alors que l'extrapolation des besoins à l'horizon 2030, annexée au rapport 2019/18, demande la création de cinq classes supplémentaires dans le quartier du Centre où se trouve St-Roch.
- B. Nous déplorons le maintien de nombreuses places de stationnement dans la cour du collège. Si nous admettons volontiers que quelques places soient réservées à des véhicules de service, nous ne comprenons pas la faveur faite aux enseignant.e.s d'accéder à leur place de travail en transport motorisé individuel, alors que la mobilité douce et les transports publics sont encouragés par la Ville de Lausanne. En considérant que les 25 places existantes seront de toute façon supprimées durant la réalisation des travaux, nous estimons qu'il vaudrait mieux réaffecter les surfaces affectées aujourd'hui au stationnement pour installer des aménagements de détente égalitaire et végétalisés, ouverts aux habitants du quartier hors périodes scolaires. Tout en libérant cet objet patrimonial d'un laid dépôt de véhicules sur ses alentours, cette action très simple permettrait aisément de passer de la déclaration d'intention à un résultat concret triplement gagnant :
  - o Diminution du trafic motorisé individuel en ville ;
  - o Création d'une poche végétale perméable comme mesure de lutte contre le réchauffement urbain ;
  - o Aménagement d'espaces de récréation égalitaires.
- C. Dans le préavis 2019/30, Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, dont les délibérations résonnent encore à nos oreilles, la rénovation du collège St-Roch est explicitement citée comme une mesure « d'assainissement énergétique recourant à des solutions novatrices », pour un coût estimé de 15,2 millions. Or si l'on ne perçoit aucune solution novatrice dans le projet de rénovation du collège St-Roch, on ne voit encore moins comment le projet de rénovation répondrait aux promesses et annonces faites en automne 2019. Pour mémoire, l'effet principal de la stratégie municipale mentionnée est l'augmentation des taxes sur l'électricité pour financer l'assainissement énergétique des bâtiments scolaires. Les investissements détaillés dans le préavis 2019/18 consacré au patrimoine scolaire, requièrent 410 millions de francs d'ici à 2040, dont les trois quarts seraient dédiés à leur l'assainissement énergétique d'après la Municipalité. Où sont passés ces millions dans le préavis

2019/56 ? Inexistants !

Ce qui est sûr et certain, c'est que la proportion des investissements effectivement destinés à « l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'étanchéité et la sécurité » du collège St-Roch sont estimés par le Service des écoles lui-même à 1,7 million, soit à peine 10% du crédit d'ouvrage sollicité. Cette proportion est très inférieure à celle promise par la Municipalité. En réponse à notre scepticisme quant à la part des investissements planifiés à l'horizon 2040 qui seraient effectivement consacrés à l'assainissement énergétique des écoles lausannoises, la Municipalité répondait que les trois quarts, soit 300 millions y seraient affectés, en ne laissant qu'une petite centaine de millions pour remédier aux nombreuses autres obsolescences de nos écoles : accessibilité sans obstacles, mise en conformité des installations électriques et sanitaires, remise en état des revêtements intérieurs, remplacement des équipements pédagogiques, mesures parasismiques, etc.

Interpellé par ces constats Le Centre PDC vert'libéraux invite la Municipalité d'expliquer pourquoi le préavis pour la rénovation du Collège St-Roch ignore tout simplement les dispositions financières qui lui étaient pourtant dédiées dans le préavis 2019/30, ainsi que l'inversion complète de la proportionnalité des investissements annoncés pour son assainissement énergétique.

- D. Enfin, Le Centre PDC vert'libéraux regrette la non-application de l'exemplarité énergétique, pourtant le seul objectif concret largement soutenu par le Conseil, comme nouvelle conclusion lors de l'adoption du préavis 2019/30, Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Nous souhaitons savoir pourquoi la Municipalité entend déjà déroger à cet objectif dans le premier préavis auquel il s'applique. Présument que la réponse se résume au seul mot "patrimoine", nous ne saurions nous satisfaire d'une déclaration opposant patrimoine et stratégie énergétique. Au contraire, de nombreuses réalisations exemplaires, portées par une forte volonté politique parviennent à concilier respect du patrimoine bâti avec exemplarité énergétique. Alors qu'il ne viendrait à personne l'idée de contester, au nom du patrimoine, les lourds travaux permettant de doter l'ancien collège St-Roch d'une accessibilité sans obstacles, d'une sécurité parasismique ou de mesures de protection incendie adéquates, nous nous étonnons que l'exemplarité énergétique, soutenue par ce conseil et la municipalité soit sacrifiée sur l'autel d'une vision conservatrice du patrimoine. Sachant que le chauffage du collège St-Roch continuera de consommer des ressources fossiles, et cela bien au-delà de 2030, Le Centre PDC vert'libéraux considère que la sobriété et les performances énergétiques de ce collège devront être exemplaires. Au nom du patrimoine, faut-il rétablir la séparation des filles et des garçons, restaurer le chauffage avec des poêles au charbon, ou renoncer à donner l'accès aux personnes à mobilité réduite ? Personne n'y songerait. Au vu de l'obsolescence des infrastructures scolaires qui hébergent la formation de nos enfants, il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'ils se mobilisent en masse pour protester dans nos rues. Ne les décevons donc

pas une fois de plus en ne réalisant pas un assainissement énergétique exemplaire, tel que défini dans la décision prise par le Conseil communal en conclusion du préavis 2019/30.

Au vu des zones d'ombres qui subsistent ainsi que des manquements mentionnés, Le Centre PDC vert'libéraux ne soutiendra pas l'adoption du rapport-préavis 2019/56, et invite l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux à le refuser.

*Position groupe  
PLR*

Le groupe PLR salue le rapport-préavis n° 2019/56 concernant la rénovation du collège de St-Roch. Ce dernier a, en effet, urgemment besoin d'être restauré. La visite des lieux a démontré l'état de vétusté du bâtiment. Il est évident, pour le PLR, que le cadre d'enseignement - que cela soit pour les élèves, comme pour les enseignants - doit être adéquat et qu'il permette de travailler dans de bonnes conditions, ce qui n'est clairement plus le cas ici. La nécessité d'une rénovation urgente est dès lors toute donnée.

Le groupe PLR a toutefois une importante réserve à faire sur le projet tel que présenté dans le rapport-préavis s'agissant du potentiel d'agrandissement.

En effet, il apparaît que la Ville de Lausanne a abandonné l'idée de faire une surélévation du toit qui aurait permis la construction de 6 classes supplémentaires. Les explications qui nous ont été données lors de la commission étaient que le coût était trop élevé (+ 6 mio) et que ce projet n'entrerait pas dans le PPA actuel du quartier. Mais la question a été posée de savoir s'il n'aurait pas été possible de faire une surélévation avec seulement 4 classes, rentrant dans le PPA existant, aucune réponse n'a pas été donnée par le Municipal, celui-ci arguant qu'il n'y avait pas de besoin avéré de classes dans ce quartier. Cette argumentation nous étonne : dans le rapport-préavis n°2019/18 sur les planifications scolaires à l'horizon 2030, le besoin en classes supplémentaires est de 145 à l'horizon 2030. Ce préavis indiquait que 60 % des besoins seraient couverts par les projets de construction planifiés au plan des investissements d'ici 2022, et que le solde serait couvert entre 2022 et 2030.

Dès lors, l'argument selon lequel le besoin en classes dans ce quartier n'est pas avéré ne semble pas pertinent, ce d'autant plus que l'Etablissement primaire et secondaire de Villamont – St-Roch accueille des enfants de nombreux quartiers, puisqu'y sont enclassés tant des enfants de l'est lausannois (notamment Rumine, Florimont, Mousquines, Etraz) que ceux du quartier de Prélaz. Ce sont des quartiers denses qui ne verront certainement pas une baisse de la démographie ces prochaines années.

Le groupe PLR regrette ainsi que la Municipalité n'aille pas au bout de la réflexion s'agissant du potentiel d'agrandissement dans le préavis St-Roch et qu'elle n'ait pas cherché une solution d'agrandissement entrant dans le PPA, qui aurait ainsi eu un coût acceptable. Les travaux d'agrandissement n'auraient pas engendré beaucoup de nuisances supplémentaires vu les travaux lourds qui vont de toute manière être entrepris à St-Roch.

Par ailleurs, le groupe PLR ne comprend pas bien la nécessité de faire deux espaces polyvalents au nouveau rez. En effet, l'explication quant à l'utilisation de ceux-ci n'a pas démontré une réelle utilité aux commissaires PLR et la construction de deux classes à cet endroit aurait sans doute été plus utile.

En résumé, le groupe PLR regrette qu'une fois de plus, la Municipalité présente un projet de rénovation pour un collège historique lausannois à minima, mais, conscient de l'urgence de la situation, il soutiendra et acceptera le rapport-préavis 2019/56.

Enfin, il acceptera également que ce rapport-préavis ne puisse pas être soumis à référendum.

*Position groupe  
PLC*

*Remarque commune aux préavis 2019/56 et 2020/04* : notre groupe considère qu'il est dans l'intérêt de la Ville et du secteur de la construction de disposer d'une série de projets exécutables à relativement court terme, pour autant que ces projets aient été dans le « pipeline » avant la crise, et qu'ils relèvent d'une priorité d'investissement. Nous considérons que ces deux préavis s'inscrivent dans ce cadre.

Notre groupe relève l'état de délabrement avancé du Collège de St-Roch et admet la nécessité d'une rénovation. Nous considérons néanmoins que dans le projet présenté par la Municipalité, le nécessaire et l'utile côtoient l'inutile et le superflu. On pourrait attendre de sa part davantage de parcimonie dans l'utilisation des deniers publics, au vu des lourds investissements que l'ensemble des bâtiments scolaires lausannois nécessitera ces prochaines années. En outre, au vu des incertitudes que la crise du coronavirus fait peser sur les finances communales, nous invitons la Municipalité à se limiter aux travaux absolument nécessaires. C'est du bout des lèvres que nous soutiendrons ce préavis..

*Position groupe  
UDC*

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour rappel, le collège de St-Roch a été construit en 1873 et en 1945 les combles ont été rajoutées. Par la suite, il n'y a pas eu de travaux importants. Ce préavis, qui demande un crédit d'ouvrage, permettra notamment de créer une circulation entre les ailes est et ouest du bâtiment et la garantie d'accès par deux ascenseurs aux personnes à mobilité réduite. N'oublions pas qu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les garçons et les filles étaient séparées dans les écoles. Nous pouvons l'apercevoir dans ce collège où l'on peut encore voir écrit sur la façade de l'entrée principale, au-dessus de chaque porte – entrée garçons et filles. D'où d'ailleurs la grande problématique de cette école qui est séparée en deux. Pour changer d'aile, nous devons ressortir du bâtiment ou passer à travers la salle des maîtres, qui n'est pas autorisée aux élèves, pour passer d'un côté à l'autre.

Notre groupe demande une école équipée d'installations fonctionnelles et adaptées aux usages des élèves et enseignant(e)s

Pour cela aussi nous ne souhaitons pas que des places de parc, réservées à l'école, disparaissent car les enseignant(e)s ont en besoin pour leur véhicule privé. Les enseignant(e)s n'habitent pas tous à Lausanne et certains doivent avoir recours à leur véhicule privé pour se rendre d'un collège à l'autre avec un temps minimum.

Nous nous réjouissons aussi que grâce à ces travaux, le désamiantage de ce bâtiment soit effectué. Il est important de penser à la santé des élèves et de toutes les personnes y travaillant.

C'est pourquoi il est important d'accepter cette demande de crédit d'ouvrage pour que les travaux puissent débiter rapidement et que la rénovation de ce collège se fasse avant qu'il n'y ait encore plus de dégradations. Ainsi la vie des élèves et enseignant(e)s y sera grandement facilitée.

Le groupe UDC acceptera les conclusions de ce préavis et vous demande d'en faire de même et de suivre ainsi les conclusions unanimes de la commission.

Lausanne, le 6 avril 2020, Sandrine Schlienger, Conseillère communale.

Vote  
s/conclusions

Le Conseil, par 76 oui, 4 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 17'500'000.- destiné à la rénovation du collège de St-Roch, montant réparti comme suit :
  - a. CHF 16'600'000.- pour les travaux liés aux bâtiments ;
  - b. CHF 900'000.- pour l'acquisition du mobilier ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles primaires et secondaires, rubrique 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le crédit d'étude 5800.582.506 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1.

Vote  
s/référendum

Le Conseil, par 61 oui, 16 non et 6 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

de refuser de renoncer à la possibilité de référendum conformément à l'article 107 al. 5 LEDP.

CD  
Rapport  
s/Préavis N°  
2020/03

**Théâtre de Vidy-Lausanne - Rénovation, mise en conformité et agrandissement du bâtiment - Demande de crédit d'ouvrage.**

**Rapporteur : M. Valentin Christe (PLC)**

Position groupe  
PLR

Les commissaires PLR ont pu constater, lors de la visite des lieux, du besoin évident de rénovation du théâtre de Vidy, notamment de la problématique de la cage de scène et des loges.

Par ailleurs, la mise en conformité du bâtiment aux normes est évidemment essentielle pour la continuité des activités du théâtre. Le désamiantage des

plafonds n'aura pas d'effets sur le public dès lors que le théâtre sera hors exploitation. En revanche, toutes les mesures seront prises pour les ouvriers.

Pour le groupe PLR, il est nécessaire de sauvegarder et de pouvoir continuer à exploiter un des seuls vestiges de l'Expo 64, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un bâtiment créé par Max Bill, à l'origine pour une utilisation éphémère. Il salue également le fait de réi-maginer l'entrée du théâtre qui mérite un accès plus convivial, tout comme un nouvel aménagement aux alentours du théâtre qui sera conçu, hors budget de ce préavis, en collaboration avec SPADOM. La réputation internationale du théâtre de Vidy, le renouvellement de son public, ainsi que sa place comme lieu phare de la politique culturelle lausannoise, sont autant d'éléments qui démontrent la nécessité de la continuité de l'exploitation du théâtre de Vidy.

Deux éléments amènent des remarques complémentaires de la part du PLR :

- Même si nous saluons l'idée de racheter un pavillon en bois de la Fête du 100<sup>e</sup> des Jeunesses campagnardes, le coût du lieu temporaire (qui comprendra les bureaux, la billetterie, ainsi qu'un café), soit 841'000 francs, semble très cher pour un lieu qui se veut provisoire et qui aura une durée de vie d'une année. Si nous comprenons les explications du syndic indiquant que, lorsqu'un bâtiment provisoire est implanté pour plus de 3 mois, les normes à respecter sont les mêmes que celles pour un bâtiment définitif, le groupe PLR considère qu'une solution moins onéreuse aurait pu être recherchée.
- Le groupe PLR salue la volonté de trouver une petite partie du financement (2,5 mios sur 27, 5 mios) par un partenariat privé, en espérant toutefois que, vu la situation actuelle liée au Covid19, celle-ci ne reste pas un vœu pieu et que ce partenariat soit tout de même trouvé comme cela était prévu dans le rapport-préavis, et selon les informations du Syndic à ce sujet, qui a notamment rappelé que le Pavillon a été largement financé par des fonds privés.

Vu la crise liée au coronavirus, le groupe PLR demande donc à la Municipalité de bien vouloir procéder à une analyse fine de la question du financement par un partenaire privé et d'informer le Conseil communal à ce sujet.

Le groupe PLR acceptera le rapport-préavis n° 2020/03 tel que présenté par la Municipalité.

Enfin, il acceptera également que ce rapport-préavis ne puisse pas être soumis à référendum

*Position groupe  
PLC*

Notre groupe considère en majorité ce projet comme superflu et trop coûteux au regard de l'état des finances de la Ville. Après les attentats de 2015 et le rétablissement des contrôles aux frontières par les autorités françaises, le Théâtre de Vidy a connu une crise financière suite à l'annulation de nombreux spectacles. Certains représentants de notre groupe ont alors réclamé la mise en place d'un plan de continuation et de reprise pour pouvoir faire face à la prochaine crise qui pourrait survenir. Cette demande n'a pas été suivie. En revanche, les changements dans la programmation du Théâtre lui ont fait perdre beaucoup de spectateurs ces dernières années. Dès lors, la place de cette institution au sein de



	la politique culturelle de la Ville devrait être discutée avant d'envisager des travaux aussi coûteux. Dans sa majorité, notre groupe refusera ce préavis.
<i>Position groupe PDC-Verts libéraux</i>	Concernant le 2020/04 Vidy, le groupe soutient l'adoption du préavis, sans prise de position détaillée.
<i>Position groupe UDC</i>	<p>Madame la Présidente, Chers collègues,</p> <p>Le théâtre de Vidy de Max Bill ne devait pas durer au-delà de l'exposition nationale. Il aurait dû être démonté. Or, la construction a été transformée par des bricoleurs au fil du temps et des crédits. (Il ne reste plus grand chose d'originel, si ce n'est la fonction.) Il y a longtemps que le site requiert des travaux conséquents de rénovation, de mise aux normes quant à l'isolation, la sécurité, et l'assainissement, entre autres.</p> <p>Sous la scène, les passages sous linteaux sont appropriés pour des pompiers de petite taille (1 m. et 1 banane). Les locaux vétustes sont si bien ventilés qu'ils se confondent avec des taupinières, la petite odeur en prime. Les issues de secours existent. Sans doute. Comme le feu a besoin d'air, il y a au moins cette sécurité à mentionner : le feu aura de la peine à prendre.</p> <p>L'isolation du bâtiment est celle d'une cabane bétonnée mais pas isolée avec la facture de gaz qui en découle. Il y aura une autonomie de seulement 31% en électricité grâce au photovoltaïque prévu. C'est un manque d'ambition couplé à une dépendance malvenue auprès des SiL. En 2020, on ne devrait plus avoir de bâtiment lourdement rénové qui ne soit pas autonome, alors qu'il est si près du lac. Seulement 40% des toitures plates seront couvertes de panneaux solaires.</p> <p>Enfin, une régie plus adaptée à l'endroit, une meilleure répartition des sièges n'est pas un luxe futile quand on souhaite accueillir le public dans des conditions acceptables. Celui-ci a nettement diminué depuis quelques années et le théâtre profite de cette rénovation pour ajouter un cube supplémentaire comme salle de répétition. C'est effectivement le tout dernier moment et c'est un pari sur une fréquentation en hausse pour les prochaines années.</p> <p>Il est assez étonnant que les travaux n'aient pas été réalisés plus tôt car quotidiennement, le théâtre de Vidy n'est pas un site confortable et facile à vivre. Certes, il y a des millions de francs/an versés par les contribuables lausannois pour la programmation mais cette fois-ci, on nous demande de casser la tirelire à hauteur d'au moins 25 millions pour la Ville et le reste au petit bonheur des bourses et fondations généreuses pour un résultat planifié à l'été 2020. Encore un pari manqué : ce ne sera pas possible pour cette date à cause de nos problèmes actuels.</p> <p>En souhaitant une future programmation populaire, avec un succès aussi prodigieux que l'Opéra ou le Théâtre pour enfants, le préavis sera accepté par le groupe UDC.</p>
<i>Position groupe EàG</i>	Le théâtre de Vidy a été construit en 1964 pour l'Exposition nationale et a ensuite été agrandi à la suite de nombreux travaux. Ce théâtre a une renommée mondiale tant pour sa création artistique que pour sa situation et son environnement. Le but

principal de ce préavis est l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 27,5 millions pour la rénovation et la mise en conformité des lieux.

Le Groupe Ensemble à Gauche estime que la mise en conformité des lieux est indispensable et incontournable, tant certains endroits sont à la limite des normes de sécurité (les loges notamment). Avec cette rénovation, l'amélioration des espaces publics (salles spectacles, entrée et réception, etc.), du système de ventilation et de l'isolation, le théâtre vivra une nouvelle cure de jouvence. Le groupe Ensemble à Gauche souhaite par ailleurs que le théâtre profite davantage à la majorité population de la région lausannoise, pour qui la programmation reste parfois difficilement accessible.

Le groupe Ensemble à Gauche vous recommande donc de soutenir cette demande de crédit d'ouvrage en acceptant le Préavis No 2020/03 et ses 6 conclusions.

*Position groupe  
socialiste*

Ce rapport préavis a pour objet la rénovation et l'agrandissement du théâtre de Vidy.

La salle Charles Apothéloz n'a pas été rénovée depuis 1964 date de son entrée en fonction.

La salle est vétuste et ne répond plus aux exigences actuelles de confort, les équipements scéniques ne sont plus adaptés et les loges sont d'une autre époque.

De plus la salle n'est plus conforme sur le plan des installations techniques et de la sécurité incendie. Il faut rappeler que ce théâtre a été construit dans le cadre de l'Expo 1964 et a été conçu pour un usage temporaire.

La salle de répétition construite en 1995 à l'ouest du site connue aujourd'hui sous le nom de salle René Gonzalez est un lieu de représentation depuis 2001. Il manque donc une salle strictement dévolue aux répétitions dont le plateau répond aux exigences de la création contemporaine.

Le théâtre de Vidy est un lieu qui produit sur place de nouvelles créations, et doit pouvoir le faire dans des conditions optimales, la construction d'une salle de répétition permettra d'avoir un espace spécifiquement dédié à la création et de conserver la salle Apothéloz pour les spectacles.

Le déménagement et le réaménagement du théâtre se fera en deux temps :

- dans un premier temps en raison des travaux de désamiantage l'ensemble du théâtre doit être vidé et mis à disposition des entreprises dès septembre 2020
- une partie des équipes pourra ensuite retrouver ses espaces de travail dans l'aile sud en principe dès février 2021.

Au vu du nombre de spectacles prévus pendant les travaux, du maintien d'une forte activité de tournée et d'une participation des équipes techniques aux aménagements du lieu temporaire du théâtre, aucune réduction particulière d'effectifs ne pourra être envisagée concernant le personnel « permanent ».

En modernisant le théâtre de Vidy, la ville de Lausanne entend continuer d'en faire un élément primordial de sa politique culturelle. Le nouvel équipement, les nouvelles installations permettront de valoriser le travail de création artistique

reconnu internationalement et développé ces cinq dernières années et contribuera à une politique de démocratisation de la culture.

Vote de la commission :

Les conclusions ont 1 à 5 ont été acceptée à l'unanimité des membres de la commission

Consigne de vote :

Le groupe socialiste vous propose d'accepter l'ensemble des conclusions du rapport préavis 2020/03.

Et d'accepter de supprimer le droit référendaire pour le préavis 2020/03 selon l'article

107. al. 5 LPED

*Position groupe  
Les Verts*

Bâtiment à vocation éphémère en 1964, le Théâtre de Vidy est désormais un monument emblématique du patrimoine architectural légué par Max Bill et l'Exposition nationale. Considérablement transformé au cours des dernières décennies, l'esprit du lieu est toutefois demeuré intact. Afin d'offrir aux artistes et équipes techniques l'espace et les infrastructures nécessaires pour pouvoir exercer leur métier dignement, et afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, il est aujourd'hui important et urgent de réaliser sa modernisation technique, de le mettre aux normes en vigueur et d'y créer plus d'espace par la construction d'une nouvelle annexe. Pour ce faire, il convient de le préserver au mieux dans ses aspects patrimoniaux et de l'inscrire durablement et harmonieusement dans le paysage lacustre tant prisé des Lausannoises et Lausannois.

Le projet de rénovation, de transformation et d'agrandissement proposé par la Municipalité est cohérent. Le groupe des Verts l'approuve et le soutient à l'unanimité. Nous regrettons cependant deux choses. Il n'est d'une part pas réalisé – même de manière partielle – avec des matériaux de construction écologiques (p.ex. béton ou métal recyclés). Il est d'autre part regrettable que le site dans lequel il s'inscrit ne soit pas en même temps revalorisé afin de lui permettre une meilleure insertion dans le paysage (p.ex. requalification de la terrasse côté lac ou déplacement du parking).

*Vote  
s/conclusions*

Le Conseil, par 71 oui, 7 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

1. d'accepter le projet de rénovation et d'agrandissement du Théâtre de Vidy-Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 27'500'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service du logement et des gérances, rubrique n° 4900.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 4900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;

5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, les subventions accordées au projet ainsi que les recettes issues de la recherche de fonds par la Fondation pour l'art dramatique ;
6. de balancer les dépenses comptabilisées du crédit d'étude rubrique n° 4900.6.582.353 sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2.

*Vote  
s/référendum*

Le Conseil, par 61 oui, 17 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

de refuser de renoncer à la possibilité de référendum conformément à l'article 107 al. 5 LEDP.

**EJQ**  
**Rapport**  
**s/Préavis N°**  
**2020/04**

**Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique de type VD2, démolition de trois pavillons en bois et achat de mobilier complémentaire pour la période transitoire**  
**Demande de crédit d'ouvrage.**  
***Rapporteur : M. Valentin Christe (PLC)***  
***[président de la Commission des finances]***

*Position groupe  
PLC*

Notre groupe accueille favorablement ce préavis, qui répond à de réels besoins sur le site du Collège du Belvédère. L'exiguïté du réfectoire actuel, la saturation des salles de gymnastique et la vétusté des pavillons en bois sont autant d'éléments problématiques depuis longtemps que ce projet permet d'appréhender. Nous soutiendrons les conclusions telles qu'amendées par la commission, en rappelant que le démontage des anciens pavillons en bois doit rester un objectif à moyen terme.

*Position groupe  
UDC*

Pas de commentaire.

*Position groupe  
EàG*

Le rapport-préavis 2020/04 demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 21'050'000 pour construire un nouveau bâtiment scolaire à la place de l'annexe existante à l'établissement du Belvédère, ce qui permettra d'accueillir sept classes supplémentaires, le groupe santé, onze salles spéciales, ainsi qu'un réfectoire et une salle de gymnastique. Le nouveau bâtiment sera certifié Minergie éco. Le groupe Ensemble à Gauche soutient le rapport-préavis municipal en soulignant la qualité de la conception et l'ambition énergétique de ce nouveau bâtiment scolaire. EàG regrette toutefois que cet investissement n'inclut pas une remise à niveau énergétique de l'ensemble des bâtiments existants sur le site, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière tangible. Le groupe regrette également que ces travaux ne s'accompagnent pas d'une limitation permanente et durable de la vitesse à 30km/h pour garantir la sécurité des élèves sur tous les tronçons routiers bordant l'établissement scolaire. Le groupe Ensemble à Gauche refuse également la réduction de budget de 300'000 CHF demandée par la majorité de la Commission des finances, incompréhensible alors que la rénovation rapide et efficace des

bâtiments scolaires doit être une priorité à la fois pour les élèves lausannois comme pour la lutte contre le changement climatique.

Pour ne pas retarder le début des travaux, EàG vous recommande malgré tout d'adopter les conclusions du rapport-préavis 2020/04.

*Position groupe  
PDC-Verts  
libéraux*

Nous souhaitons insister sur le fait qu'il ne faille pas dépasser la hauteur de l'esplanade du Belvédère, compte tenu de l'endroit où le bâtiment se situe. En effet, il nous tient très à cœur de maintenir une certaine esthétique et ne pas défigurer le paysage avec une esplanade plus élevée.

Préserver l'esprit du lieu et la vue nous semble primordial. Malheureusement, ce bâtiment trop haut masque une bonne partie de la vue sur le lac depuis l'esplanade formant le Préau du collège.

Aussi, nous déplorons qu'aucune séparation n'ait été proposée entre le préau et les terrains de sports. En effet, nous pensons que pour la sécurité des élèves, afin d'éviter les accidents potentiels, les deux espaces devraient être bien séparés.

Pour terminer, nous aurions apprécié que le bâtiment soit plutôt construit en bois.

En espérant que ces remarques soient prises en compte par la Municipalité, Le Centre PDC verts'libéraux soutiendra majoritairement l'adoption de ce préavis.

*Position groupe  
socialiste*

Le groupe socialiste se réjouit des travaux qui seront amorcés sur le site du Belvédère grâce à ce projet de plus de 21 millions de CHF. Avec quelques petits bémols que nous exposerons ci-dessous, le groupe socialiste accueille avec bienveillance un projet visant à améliorer qualitativement le contexte d'enseignement pour les élèves. Cette nouvelle annexe reconstruite après démolition de l'actuelle permettra d'accueillir de nouvelles salles de classes, un réfectoire et une salle de gymnastique entre autres. Pour autant, le nombre d'élèves sur site passera d'environ 1040 à 1100.

Le PSL attire l'attention sur la taille limite des établissements scolaires qui au-delà de 1000 élèves peuvent connaître une détérioration de la qualité des conditions d'enseignement pour les élèves. Il a été affirmé que 1100 sera la limite supérieure à ne pas dépasser et nous resterons attentifs sur cet élément.

Le bâtiment à venir aurait pu être pensé pour intégrer du bois indigène.

Les solutions envisagées pour la régulation thermique du futur bâtiment ne nous convainquent pas entièrement. En effet, de nouveaux bâtiments scolaires ont été pensés avec les mêmes mécanismes (au Gymnase de Nyon par exemple) où la proposition du SIPAL pour réguler la température est que les cours se donnent avec des stores « fermés » toute la journée, ce qui ne nous semble pas idoine pour des salles de cours.

Il nous paraît encore important de mentionner un dernier élément. Lors de la sortie du préavis et de la nomination de la première commission censée traiter cet objet avant la crise Covid et la reprise du sujet par la Commission des finances, il était difficile de comprendre le texte en l'absence de plan de situation, sans échelle, ni orientation et sans plans détaillés. Pour la séance de la commission des finances nous avons ces éléments. Néanmoins, les plans devraient être systématiquement inclus avec les préavis Écoles dans le futur et ce dès la sortie du préavis.

L'amendement accepté par la commission prévoit de reporter la destruction de trois préfabriqués à une date ultérieure nous semble adapté, c'est pourquoi nous l'avons soutenu en commission. Néanmoins, il nous paraît essentiel d'évaluer l'état de vétusté des dits bâtiments avant de les conserver comme salles de classe et en conséquence d'imaginer si un usage autre que l'enseignement pourrait leur être affecté. Nous ne sommes pas opposés à leur destruction sur le long terme par un autre préavis, mais il nous semble utile de mener une étude spécifique sur leur état et leurs « éventuels » usages futurs.

Le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des conclusions telles qu'amendées en commission des finances à l'unanimité et vous propose de faire de même.

Vincent Brayer

*Position groupe  
Les Verts*

Le groupe des Vert-e-s salue le projet municipal sur le site du collège du Belvédère. Le projet permettra notamment d'agrandir le collège en fonction de l'évolution démographique, d'assainir les bâtiments existants et de construire une nouvelle annexe. Par contre, nous regrettons la décision du bureau du Conseil communal de confier les délibérations sur ce préavis à la Commission des finances en lieu et place de la commission ad hoc qui était prête à le faire.

Il est clairement à saluer que le projet de construction de l'annexe permettra d'obtenir le label Minergie-P-Eco, qui répond à des standards énergétiques et sanitaires élevés. Cependant, il est à regretter que le bâtiment soit réalisé en béton plutôt que de viser une construction avec une structure en bois, un matériau de construction particulièrement écologique et qui aurait permis de valoriser davantage la filière de bois local. Nous souhaitons que le bois soit beaucoup plus utilisé pour les futures constructions de bâtiments nouveaux de la ville de Lausanne.

Pour le groupe des Vert-e-s : Daniel Dubas et Benjamin Rudaz.

*Position groupe  
PLR*

Le groupe PLR approuve ce rapport préavis portant sur la démolition reconstruction de l'annexe sud du collège du Belvédère tel qu'amendé par la commission des finances.

Le besoin de modernisation de cet établissement apparaît en effet suffisamment prouvé. La nouvelle annexe sud s'intégrera bien dans le site et offrira les équipements nécessaires, notamment de nouvelles salles de gym et un nouveau réfectoire pour ce qui est le plus grand collège lausannois. La nouvelle annexe disposera aussi de 7 nouvelles salles de classes.

Le rapport préavis prévoit aussi la démolition de trois pavillons en bois, construits postérieurement au collège et sis dans la partie nord et comptant 6 salles de classes. Il nous a été expliqué que ces trois pavillons étaient relativement vétustes et mal intégrés au site. La Municipalité souhaitait les détruire dans la foulée de la construction de la nouvelle annexe.

Le but de ce préavis est donc plutôt une augmentation de la qualité de l'accueil des élèves plutôt que de leur nombre. En effet, le site devrait continuer à accueillir entre 1000 et 1100 élèves. Ce n'est pas non plus un programme de rénovation complet du site. La Municipalité a répondu à divers éléments techniques pendant

la commission, sur les normes énergétiques prévues, sur l'orientation des nouvelles classes, sur les matériaux de constructions, etc. Ces précisions figurent dans le rapport de commission.

Toutefois, au vu des éléments qui ressortent de la réponse au postulat Eggenberger, les commissaires PLR ont amendé ce préavis, afin d'éviter la destruction trop rapide des trois pavillons en bois. En effet, il n'apparaît pas opportun de se priver de surface utile aussi rapidement. Selon la Municipalité, cette démolition est souhaitée par la DGIP pour des raisons patrimoniales. Cet argument n'est toutefois pas convainquant, ces pavillons existant depuis une soixantaine d'année : leur démolition peut attendre le temps que le problème de surpopulation des collèges soit réglé. La Municipalité pourra ainsi revenir avec un nouveau préavis à ce sujet

*Vote  
s/conclusions*

Le Conseil, par 80 oui, 3 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 20'750'000.- destiné à financer la construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique de type VD2 et l'achat de mobilier complémentaire pour la période transitoire sur le site scolaire du Belvédère, montant qui se répartit comme suit :
  - CHF 19'437'600.- pour les travaux liés au bâtiment ;
  - CHF 1'312'400.- pour le mobilier ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles primaires et secondaires, rubrique n° 5800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le crédit d'étude n° 5800.582.5104 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1.
5. de porter en amortissement du crédit sous chiffre 1 des subventions ou recettes qui pourraient être accordées.

*Vote  
s/référendum*

Le Conseil, par 61 oui, 18 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

de refuser de renoncer à la possibilité de référendum conformément à l'article 107 al. 5 LEDP.

Fin

La présidente lève la séance à 17h30.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....